La Direction générale de l'offre de soins (DGSO) vient de publier un **arrêté pour adapter les tarifs de la télésurveillance des patients diabétiques et insuffisants cardiaques.**

Ces nouveaux tarifs s’appliquent selon la sévérité de la prise en charge et la diversité des situations : en clair, **les tarifs de la Cnam (Caisse nationale de l’Assurance Maladie) sont revalorisés pour les patients les plus complexes.**

Pour en savoir plus, consultez **ICI** le site du Ministère du travail, de la santé et des solidarités.

View PDF